

**ASSEMBLÉE DU 19 OCTOBRE 2025**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le dimanche 19 octobre 2025, à 20 h 30, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents (par visioconférence) :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Edmond Leclerc, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Catherine Craig-St-Louis, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Steven Boivin, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents (par visioconférence) :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

**Ouverture de l'assemblée**

**Période de questions :**

Aucune question n'est soulevée.

**CA-2025-112**

**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
- 2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. **Direction des opérations et électrification**
  - 3.1 Service de transport en commun en cas de grève du Syndicat uni du transport (unité 1557)
- 4. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

**CA-2025-113**

**Service de transport en commun en cas de grève du syndicat uni du transport (unité 1557)**

ATTENDU QUE le Syndicat uni du transport (unité 1557) (ci-après le « Syndicat ») représente les gestionnaires de premier niveau, soit les employés de la Société portant les titres d'emploi suivants :

- Agents à l'affectation et suivi du réseau;
- Agents à la répartition;
- Agents à la régulation;
- Agents à l'inspection;
- Agents à la formation;
- Contremaîtres – gestion du matériel et du bâtiment;
- Contremaîtres – gestion des contrats et réseaux;
- Inspecteurs;
- Régulateurs;
- Répartiteurs;
- Volants GPN.

ATTENDU QUE tous les emplois ci-haut décrits sont essentiels pour assurer la sécurité des employés et de la clientèle ainsi que la bonne marche des opérations de la Société;

ATTENDU QUE la convention collective de travail entre la Société et le Syndicat est échue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

ATTENDU QUE depuis novembre 2024, des négociations sont en cours entre la Société et le Syndicat;

ATTENDU QUE la Société a présenté au Syndicat une offre monétaire sérieuse et compétitive, qui respecte la capacité de payer de la Société;

ATTENDU QUE malgré l'offre de la Société, le 14 octobre 2025, le Syndicat, par l'entremise de son président, M. Olivier Lachance, a transmis à la Société un préavis de grève par lequel la Société a été informée que le Syndicat déclenchera une grève générale illimitée à compter du lundi 20 octobre 2025, à 00 h 01;

ATTENDU QU'en cas de grève des employés représentés par le Syndicat, la Société sera dans l'impossibilité de poursuivre ses opérations régulières de transport en commun par autobus, tant pour des raisons de sécurité de ses employés que de sécurité du public;

ATTENDU QUE de plus, en cas de grève des employés représentés par le Syndicat, la Société sera dans l'impossibilité d'offrir le service de transport en commun par autobus pour des raisons opérationnelles;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

En cas de grève des employés représentés par le Syndicat uni du transport (unité 1557), et pour toute la durée de celle-ci :

- Que l'offre de service de transport en commun par autobus de la Société soit suspendue;
- Que le directeur général de la Société soit mandaté à procéder à la mise à pied des employés de la Société dont les services ne seraient plus requis en raison de la suspension de l'offre de service de transport en commun de la Société;
- Que le directeur général soit autorisé à prendre toutes les mesures requises et procéder à toutes démarches nécessaires pour donner plein effet aux présentes résolutions.

Adoptée à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 35.

Adoptée à l'unanimité

.....  
Jocelyn Blondin,  
Président

.....  
Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée